

N°27

## VILLE DE SEVRAN

Département de la  
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

#### Présents

BLANCHET Stéphane  
MERIGUET Dominique  
BACH RUSSO Safia  
CHANTRELLE Laurent  
BENAMMOUR Mériem  
BACON Jean-François  
MEKKI Chérifa  
CHAUVET Claude  
DA SILVA Elodie  
BASTARAUD Sébastien

YILDIZ Umit  
MOULINNEUF Serge  
BOITTE Gilles  
VELTHUIS Asaï's  
CEPRANI Eric  
KOUYATE Hawa  
CHERIGUENE Abdelouaheb  
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 23h37)  
WAVELET Manuel (jusqu'à 23h37)  
GAUTHIER Raymond

CAMARA Marlama  
LOUJAHDI Brahim  
MOILIME Hassanata  
BAILLON Jean-François  
BRAHIM Marwa  
CAMARA N'Na Fanta (jusqu'à 00h05)  
GEFFROY Philippe (jusqu'à 00h05)  
HAMD AOUI Naïma (jusqu'à 00h05)  
CORDIN Olivier (jusqu'à 00h05)  
SAKI Mireille  
JOUS Sullivan

#### Excusés ayant donné procuration

BERNEX Brigitte  
JACQUART Ludovic  
ARAB Dalila  
ROUSSEL Danièle  
SELEMANI Ivetta  
PRUNIER Gérald  
LARDIC Stéphan  
RATNATHURAI Ziromi  
AGUIRREBENGOA Carole  
BOREL YERETAN Stéphanie  
PERRAN Dominick  
LIBERT Amaud  
ETIENNE Walnex  
PEDRAZO Jennifer  
WAVELET Manuel

donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à  
donne procuration à partir de 23h37 à  
donne procuration à partir de 23h37 à

BACON Jean-François  
BLANCHET Stéphane  
LOUJAHDI Brahim  
BAILLON Jean-François  
BACON Jean-François  
MOULINNEUF Serge  
BENAMMOUR Mériem  
BOITTE Gilles  
GEFFROY Philippe  
HAMD AOUI Naïma  
CAMARA N'Na Fanta  
CORDIN Olivier  
GEFFROY Philippe  
CHANTRELLE Laurent  
GAUTHIER Raymond

#### Excusés et absents

MABCHOUR Najat, GEFFROY Philippe (à 00h05), HAMD AOUI Naïma (à 00h05), CAMARA N'Na Fanta (à 00h05), CORDIN Olivier (à 00h05)

M. Jean-François BACON est désigné secrétaire de séance

Matière : Urbanisme – Rénovation urbaine  
Service émetteur : Urbanisme

**Objet : Signature d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) tripartite entre l'Établissement public territorial "Paris Terre d'envol", la Ville de Sevrans et la société GREENCITY.**

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5219-5 et L 5211-1 et suivants,

**VU** la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Molle),

**VU** la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4, et R.332-25-1 à R.332-25-3,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sevran approuvé le 15 décembre 2015,

**VU** le projet de convention de Projet Urbain Partenarial à signer entre l'établissement public Paris Terre d'Envol, la Ville de Sevran et la société Greencity,

**CONSIDÉRANT** que le Projet Urbain Partenarial permet de contribuer au financement des équipements publics nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur des "quartiers Sud",

**CONSIDÉRANT** les équipements publics à créer et/ou à renforcer dans le secteur au regard du nombre d'habitants supplémentaires induit par la future construction,

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet et de la présente délibération en commission municipale du 23/06/2022

**Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité**

Adopté par	42 voix	Majorité
Présents ou représentés	44 voix	
Exprimés	44 voix	
Pour	42 voix	
Contre		
Abstention	2 voix	M. Cordin, M. Libert

NPPV

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention de PUP ci-annexée à signer entre l'Établissement Public Territorial Paris Terre d'Envol, la Ville de Sevran et la société GREENCITY, pour la réalisation d'un programme comportant 28 logements d'environ 1.588m<sup>2</sup> SDP, sur un terrain sis 67 avenue Henri Barbusse. Le montant de la participation forfaitaire est établi à 126 euros/m<sup>2</sup> de SDP (nette de taxe et hors participation au financement de l'extension de réseau ENEDIS à la seule charge du constructeur) soit 200.088 Euros HT.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**ARTICLE 3 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**ARTICLE 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée à : - Monsieur le Comptable Public



Le Maire

Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 06 JUIL. 2022

Affiché le : 08 JUIL. 2022